

DATE	ANNEE	INTITULE	CODE	DUREE EXAMEN	DEBUT	FIN	ETUDIANTS CONVOQUES	LIEU	RESPONS. EC
mardi 15 mai 18	L1	Psychologie sociale et APS	3SST2002	1h30	09:30	11:00	DEROG uniquement + étudiants inscrits au concours kiné n'ayant pas passé l'épreuve	S1	Vincent DRU
mercredi 16 mai 18	L1	Anatomie et mécanique du mouvement	3SST2001	1h30	14:00	15:30	étudiants inscrits au concours kiné	S1	Nicolas TERMOZ
mercredi 16 mai 18	L1	Approches scientifiques des paramètres de la motricité	3SST2006	1h30	16:15	17:45	étudiants inscrits au concours kiné	S1	Tarak DRISS/Omar HAMMOUDA
mercredi 23 mai 18	L1	Introduction aux sciences sociales (II) - partie Sociologie	3SST2003	2h00	10:00	12:00	étudiants inscrits au concours kiné	S1	Julie DEMESLAY/Mathilde JULLA MARCY

Règles essentielles :

- Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen au moins 15 minutes avant le début des épreuves. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets. Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'une heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle.
- L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit. Même éteints, les téléphones portables devront être déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants.
- Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.
- Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom puis cachettent leur(s) copie(s).
- En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée.

NOTES:

ATTENTION !! PLANNINGS SUSCEPTIBLES DE CHANGER JUSQU'AU DERNIER MOMENT

Pour accéder au bâtiment, vous devrez être munis de votre carte d'étudiant ou carte d'identité, ainsi que du mail de convocation qui vous a été envoyé.